

Conseil municipal agité à Levallois: les deux lycéens mis en examen

20-11-2008

NANTERRE, 19 nov 2008 (AFP) - Les deux lycéens de 17 ans interpellés lundi soir en marge d'un conseil municipal agité à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), pendant lequel le député-maire UMP Patrick Balkany a fait évacuer la salle, ont été mis en examen mercredi pour "rébellion", a-t-on appris de sources judiciaires.

Après deux nuits en garde à vue au commissariat de Levallois-Perret, les deux adolescents, militants d'une association locale pour le droit au logement, ont été présentés dans l'après-midi à un juge des enfants, qui les a mis en examen.

L'un des deux lycéens est en outre mis en examen pour "violence sur personne dépositaire de l'autorité publique".

Les deux lycéens contestent les faits et maintiennent qu'ils ont "résisté sans violence" à leur interpellation, a indiqué à l'AFP leur avocate, Me Anne-Eugénie Faure, également conseillère municipale PS à Levallois.

"Ils n'ont pas dormi pendant 48 heures et ont vécu une expérience traumatisante. On a fait subir quelque chose de très grave à deux enfants (...) qui ont voulu résister à leur exclusion du conseil municipal au prétexte qu'ils n'étaient pas d'accord avec le maire", a dénoncé l'élue.

Une source policière avait indiqué mardi qu'un policier et un agent de police municipale avaient été "légèrement blessés" au cours des interpellations.

Selon une source judiciaire, ils se sont vu délivrer par un médecin des interruptions totales de travail (ITT) de deux et trois jours.

Lundi soir, une vingtaine de membres du Mouvement solidaire pour le logement (MSL) s'étaient rendus au conseil municipal pour faire part de leurs revendications au maire. Au cours de la séance, ce dernier a demandé l'évacuation de la salle pour faire cesser les chahuts des militants et ramener le calme, selon une source policière.

A la suite de l'évacuation, les policiers ont interpellé 17 personnes, dont 15 ont été rapidement relâchées, mais les deux lycéens ont été placés en garde à vue.

Plusieurs partis de gauche (PS, PCF, LCR) et des syndicats (CGT, FSU) se sont émus des conditions dans lesquelles les deux lycéens ont été interpellés, en estimant dans un communiqué que "les représentants du MSL (avaient) pris place pacifiquement dans la salle" du conseil municipal.

arb/ei